

**Simulateur de calcul de pension alimentaire**

Accéder au Simulateur

Permet de calculer le montant de la pension alimentaire que vous devez en fonction du nombre d'enfants, de vos revenus et du mode garde.

**Attention**

Il s'agit d'une simple estimation. **Seul le juge, s'il est saisi**, peut prononcer le montant définitif de la pension en prenant en compte la situation spécifique des parents.

- Séparation des parents



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00